

---

# Foire internationale Rachid Karaméh (Liban) No 1702

---

## 1 Informations générales

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Foire internationale Rachid Karaméh-Tripoli

### Lieu

Tripoli

Nord du Liban

### Brève description

Construite à Tripoli, la deuxième grande ville du Liban et la capitale du gouvernorat du Liban-Nord, la Foire internationale Rachid Karaméh-Tripoli a été conçue par Oscar Niemeyer dans les années 1962-1967. Elle occupe une zone elliptique, non loin de la côte, à l'ouest du centre historique mamelouk de la ville et au sud-sud-est du quartier historique ottoman d'El-Mina. La principale construction caractéristique du site de la Foire est un immense espace d'exposition courbe, oblong et couvert, complété par une série de structures « sculpturales » plus petites, qui abritent des fonctions éducatives, récréatives et culturelles. Les bâtiments sont reliés par des bassins, des passages et des espaces verts, auxquels s'ajoutent des zones résidentielles et administratives et des infrastructures de services.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

### Inclus dans la liste indicative

11 juillet 2019 en tant que « La foire internationale Rachid Karaméh de Tripoli-Liban »

### Antécédents

La proposition d'inscription a été soumise au Centre du patrimoine mondial par l'État partie le 8 avril 2022 afin d'être évaluée selon la procédure d'évaluation en urgence telles qu'elle est définie aux paragraphes 161 et 162 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Elle a été transmise à l'ICOMOS à la même date.

La proposition d'inscription a été soumise par l'État partie en tant que proposition d'inscription à traiter en urgence en raison des conditions de conservation alarmantes, du manque de ressources financières au niveau national à cause de la crise économique et financière sans précédent du pays, et des risques latents de propositions de développement inappropriés concernant la redynamisation de la Foire internationale. Logiquement,

l'État partie a également proposé que la Foire internationale Rachid Karaméh-Tripoli soit simultanément inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 18 au 22 juillet 2022.

### Informations complémentaires reçues par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 31 mai 2022 pour lui demander des informations complémentaires sur l'histoire du projet architectural, les attributs soutenant la justification proposée pour l'inscription, et des éclaircissements sur les raisons ayant motivé la soumission d'une proposition d'inscription selon la procédure d'urgence.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 14 juillet 2022.

Toutes les informations complémentaires reçues ont été intégrées dans les sections correspondantes de ce rapport d'évaluation.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

9 septembre 2022

## 2 Description du bien proposé pour inscription

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

### Description et histoire

La Foire internationale Rachid Karaméh-Tripoli est située à l'ouest du centre historique mamelouk de la ville et au sud-sud-est du quartier historique ottoman d'El-Mina, et occupe une zone de forme ovale non loin de la côte, qui était un espace non développé à l'époque. Elle a été conçue par Oscar Niemeyer de 1962 à 1967, puis construite de 1967 à 1975.

La Foire internationale a été commandée et réalisée à Tripoli, et non à Beyrouth, en tant que déclaration de modernisation à la suite de l'indépendance, et de libéralisation sociale, et en tant qu'action programmatique charnière visant à réduire les inégalités régionales et promouvoir un développement multipolaire.

Pour concrétiser ces ambitions, le gouvernement libanais a cherché à faire appel à un architecte internationalement reconnu et son choix s'est porté sur Oscar Niemeyer.

L'architecte brésilien arriva au Liban en juillet 1962 et passa deux mois dans le pays où il élaborait une proposition de plan global pour la Foire Internationale.

L'idée initiale de l'architecte était d'intégrer le plan de la Foire internationale dans un plan de développement urbain plus vaste concernant la zone entre le site de la Foire et la côte, afin qu'il constitue un troisième pôle urbain moderne. Le schéma de l'ensemble de la Foire internationale devait servir de matrice pour un nouveau quartier de logements sociaux avec une orientation radiale, entrecoupé par de la végétation. Une autoroute internationale en direction du nord de la Syrie était censée traverser la zone de forme ovale du site de la Foire pour garantir une bonne accessibilité et un positionnement stratégique.

Le concept principal pour le schéma du site de la Foire était déjà arrêté dans ce projet de plan initial : une canopée de grande ampleur, incurvée et rectangulaire, pour abriter des espaces d'expositions nationaux et des structures plus petites dédiées à des fonctions complémentaires, et reliées entre elles par des bassins et des jardins.

À la demande de l'ICOMOS, l'État partie a détaillé l'évolution historique du bien proposé pour inscription et fourni des copies scannées de croquis historiques.

Les autorités libanaises écartèrent l'idée d'un plan urbain plus vaste et la conception de la mise en œuvre du projet pour le site de la Foire fut modifiée. L'autoroute internationale fut construite suivant une tangente à la zone de la Foire, qui perdit sa forme d'œuf pour prendre celle d'une ellipse, et la canopée incurvée couverte fut orientée suivant son axe le plus long, exposant ainsi sa face concave vers l'ancienne ville mamelouke au lieu de la côte. De plus, les autorités demandèrent à Niemeyer de clôturer la zone de la Foire pour des raisons de sécurité. Malgré des objections initiales, Niemeyer proposa quelques croquis pour une clôture en panneaux de béton avec des ouvertures verticales, afin de préserver en partie l'impression d'ouverture qu'il recherchait pour cette zone de la Foire internationale.

Niemeyer choisit un béton armé nu comme matériau de construction pour tous les bâtiments et la clôture elle-même, étant donné que ce matériau disposait d'une capacité structurelle exceptionnelle et d'un potentiel esthétique étendu et que lui-même l'avait déjà expérimenté à Brasilia.

Les visiteurs pouvaient avoir accès à cet ensemble par le sud, en empruntant une grande rampe conduisant à un portique, laquelle se reflète dans un bassin adjacent et depuis laquelle il est possible de profiter d'une perspective ouverte sur l'ensemble de la Foire internationale.

L'élément structurant du site de la Foire est la grande canopée, une immense construction courbe, couverte et en porte-à-faux de 70 mètres de large et 640 mètres de

long. Deux rangées de colonnes supportent les poutres inversées qui soutiennent le toit. La structure couverte a été conçue pour regrouper tous les pavillons nationaux, conférant une unité à ce site qui, autrement, aurait conduit à une organisation fragmentaire.

La maison d'hôtes se trouve près de l'entrée. Conçue à l'origine comme un hôtel de luxe, elle est constituée d'un bâtiment carré, replié sur lui-même, avec un atrium intérieur à ciel ouvert, inspiré du *hosh* traditionnel.

La plupart des structures de la Foire internationale sont situées à l'est de la grande canopée, reliées par des passages, et organisées autour de bassins qui les reflètent.

S'inspirant du Palácio do Itamaraty à Brasilia, le pavillon libanais est un bâtiment carré avec un porche et des arcs brisés, évoquant des éléments de l'architecture libanaise traditionnelle.

Le théâtre expérimental est situé sous un dôme de soixante mètres de diamètre. Il a été conçu comme une salle modulaire avec une scène circulaire tournante. La coque en béton a été terminée en 1975 mais son équipement n'a jamais été installé.

Un musée de l'espace et un hélicoptère sont situés sur le côté opposé du théâtre expérimental. Il était prévu que les espaces d'exposition soient souterrains, tandis que l'hélicoptère était conçu comme un élément de sculpture circulaire s'élevant depuis le sous-sol.

Un pavillon conique avec un plan en étoile, appelé « manège » miniature, qui se dresse près de l'entrée secondaire (ouverte dans les années 1990), était probablement destiné aux enfants étant donné qu'une aire de jeux et un labyrinthe, désormais disparus, se trouvaient à proximité.

Le château d'eau avec son restaurant sur le toit est un élément phare du site de la Foire et s'inscrit en contrepoint de l'arche grandiose du théâtre de plein air. Il consiste en une rampe cérémonielle ascendante, la grande arche, marquant l'entrée du théâtre, un parterre trapézoïdal plongeant vers l'île flottante de la scène, qui est couverte par une coque acoustique en béton.

Niemeyer a également créé une section consacrée au logement, qui inclut un musée de l'habitat, un prototype de résidence individuelle, expérimentant le plan libre, et un prototype de logement collectif, qui consiste en une série de duplex avec des jardins-terrasses sur une double hauteur.

Des bâtiments de services et administratifs étaient situés à l'ouest, en face du côté convexe de la grande canopée.

Niemeyer était responsable de la conception de l'architecture, tandis que les documents d'exécution et les appels d'offres étaient préparés par des sociétés d'ingénierie libanaises ayant une expérience dans les

projets à grande échelle au Liban et dans le monde arabe. Les travaux de construction avaient atteint un stade de mise en œuvre avancé, la majeure partie des structures en béton étant achevées et certains bâtiments étant déjà finis, meublés et équipés, lorsqu'ils furent soudainement interrompus en 1975 en raison du déclenchement de la guerre. Le site devint un camp militaire et ses structures furent endommagées par des incendies et pillées.

Après la fin de la guerre, la Foire internationale fit l'objet de deux interventions de restauration majeures, en 1993 et 1997. La dernière a impliqué l'installation de façades en verre et la construction de murs en ciment sur l'aile sud de la canopée, trahissant l'idée de transparence et d'ouverture recherchée par Niemeyer pour cette structure.

L'intervention la plus invasive s'est produite sur le prototype de logement collectif, qui fut transformé en hôtel en 2000 et dont les duplex et les loggias, qui étaient les éléments caractéristiques de ce prototype, furent supprimés.

Une proposition de projet pour la création d'un parc à thème sur le site fut rejetée par la société civile et, par conséquent, abandonnée. Une autre proposition de 2006 consistait à transformer la Foire internationale en une foire permanente pour des importations de produits chinois mais les conflits au Liban et en Syrie stoppèrent ce projet.

Des tentatives visant à redynamiser le bien continuèrent et, en 2016, un projet de réutilisation adaptative fut mis en œuvre à la maison d'hôtes en vue de son exploitation comme centre de mobilier.

En 2019, le gouvernement libanais a lancé un projet pour la création d'un « Centre des connaissances et de l'innovation » (CCI) à l'extrémité ouest du site de la Foire, comprenant les bâtiments de l'administration et des services de la Foire internationale. Un concours international a été organisé, et le projet lauréat sélectionné par le jury était un programme proposant une intervention en sous-sol. Toutefois, en raison de la crise économique, ce projet a été suspendu.

Le bien proposé pour inscription couvre 72 ha de la zone elliptique réservée au site de la Foire. Aucune zone tampon telle que définie aux paragraphes 103 à 105 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* n'a été proposée.

#### **État de conservation**

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les attributs soutenant la justification de l'inscription proposée ont beaucoup souffert des dommages causés par des fusillades, de leur utilisation par des forces militaires, du pillage, de l'absence d'entretien et de la négligence, et qu'ils sont pour la plupart dans un état allant de mauvais à critique et nécessitent incessamment des mesures de stabilisation d'urgence. Le

dossier de proposition d'inscription fournit une vue d'ensemble synthétique, cependant complète, de l'état de conservation du bien proposé pour inscription et de chaque bâtiment et structure qui faisait partie du projet de Niemeyer. Seules la maison d'hôtes, réhabilitée en 2016, la partie sud de la grande canopée, rétablie dans sa fonction de 1993 à 1997, et la partie avant des espaces ouverts et de l'aménagement paysager sont jugées être dans un état satisfaisant.

#### **Facteurs affectant le bien proposé pour inscription**

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant les attributs du bien proposé pour inscription sont une détérioration structurelle grave et avancée du béton sujet à la carbonatation, une corrosion de l'armature en acier, provoquant une instabilité de la structure et des effondrements localisés. Malgré les campagnes de sensibilisation et la mobilisation de la société civile et de la communauté du patrimoine pour préserver cet ensemble, les interventions en vue de son rétablissement et de son utilisation ont été minimales et la Foire internationale s'est transformée en un îlot inaccessible et inutilisé au sein de la ville. De plus, au fil des ans, des projets à grande échelle pour introduire de nouvelles utilisations incompatibles ont été proposés et furent heureusement rejetés à la suite de protestations ou de l'instabilité économique ou géopolitique défavorable. L'absence de vision générale pour l'avenir de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli et d'une politique urbaine globale pour guider la réutilisation et la réhabilitation de la Foire internationale et de ses environs d'une manière cohérente est un problème critique, du fait que les plans d'occupation des sols, différents pour Tripoli et El-Mina, proposent des règlements divergents pour la zone de la Foire internationale.

### **3 Justification de l'inscription proposée**

#### **Justification proposée**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- La Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli est un exemple exceptionnel de planification et d'architecture urbaines du XXe siècle.
- L'architecture brésilienne moderniste et dynamique de Niemeyer, à laquelle sont intégrés des éléments inspirés de l'architecture locale traditionnelle, avait pour but de transmettre les aspirations des peuples nouvellement indépendants à participer au processus mondial de modernisation dans la région des pays arabes.
- L'utilisation magistrale du béton armé pour créer des éléments sculpturaux, l'échelle de l'entreprise, la typologie novatrice de la conception de la Foire internationale, basée sur une structure à grande échelle organisant l'ensemble du site de la Foire et ordonnant les pavillons d'exposition, avec en

contrepoint des structures plus petites servant des objectifs de réforme sociale et d'éducation, font du bien proposé pour inscription l'une des œuvres architecturales les plus représentatives du XXe siècle dans les États arabes.

Sur la base du dossier de proposition d'inscription et des informations complémentaires, les principaux attributs du bien proposé pour inscription comprennent le plan du site de la Foire, avec sa grande canopée incurvée de grande envergure, comme élément générant de l'espace ; la séquence de structures sculpturales plus petites, façonnées grâce à la maîtrise du béton armé, reliées par des bassins les reflétant, des passerelles ainsi que de larges rampes montantes et descendantes, offrant des panoramas qui embrassent l'ensemble et une expérience dynamique de l'espace, et la dimension tropicale de la zone verte. Parmi les attributs spécifiques reflétant l'association de la tradition architecturale libanaise au « modernisme brésilien » de Niemeyer figurent le portique de l'entrée, l'ancienne maison d'hôtes avec son espace introverti et l'emploi du calcaire naturel local, la forme carrée, le porche du périmètre faisant écran et les arcs brisés du pavillon libanais. Les loggias doubles dans le duplex et l'organisation du rez-de-chaussée du prototype de logement collectif étaient des attributs caractéristiques de ce bâtiment, mais ont été perdues.

#### **Analyse comparative**

L'analyse comparative a été développée suivant trois axes : la Foire internationale Rachid Karamé-Tripoli est un exemple exceptionnel du mouvement moderne du XXe siècle dans l'architecture du monde arabe ; elle représente un exemple exaltant du « modernisme brésilien » adapté à la région arabe et constitue un exemple remarquable d'une nouvelle typologie pour des ensembles d'exposition à grande échelle. L'analyse a d'abord examiné des biens du patrimoine mondial et des sites figurant sur les Listes indicatives situées dans la région des États arabes relevant du thème du patrimoine mondial du XXe siècle, pour conclure que ces sites sont significativement différents du bien proposé pour inscription en termes de valeurs et d'attributs, même si certains d'entre eux appartiennent à la même époque historique et culturelle. Elle a ensuite étudié la participation au processus de modernisation du Proche-Orient arabe d'autres protagonistes internationaux du mouvement moderne, avec pour résultat qu'aucune de leurs œuvres ne pouvait rivaliser avec le bien proposé pour inscription. Ce bien a ensuite été comparé à d'autres œuvres conçues ou réalisées par Oscar Niemeyer soit au Brésil soit en Algérie et, finalement, à d'autres biens du patrimoine mondial associés au thème de l'exposition. La comparaison a abouti à la conclusion que la Foire internationale Rachid Karamé-Tripoli est un exemple unique d'une typologie d'ensemble d'exposition à grande échelle, novateur et moderniste qui s'appuie sur un schéma simple et une puissante structure à grande échelle pour organiser l'espace et les fonctions afin de parvenir à la simplicité et à l'harmonie.

L'ICOMOS observe qu'il aurait été bénéfique pour l'analyse comparative d'être approfondie et élargie aux travaux entrepris par des architectes du mouvement moderne dans des États indépendants émergents de la région du Mashreq ; à l'ensemble des travaux de Niemeyer dans le monde, en considérant l'université de Brasilia, le parc Ibirapuera à São Paulo ; et en prenant en compte également les exemples pratiquement contemporains de la Foire internationale de Damas (Syrie, 1954), et de la Foire internationale de Bagdad (Irak, 1964).

L'analyse comparative aurait pu également s'étendre aux réalisations architecturales et urbanistiques ayant découlé des ferments socioculturels et des aspirations à la modernisation qui ont imprégné la région arabe et qui ont conduit à expérimenter, dans le domaine de l'architecture, à l'introduction et à l'adaptation des principes et du langage d'architectes renommés du mouvement moderne et à l'implication de ces derniers. Malgré les faiblesses mentionnées ci-dessus, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative a prouvé la pertinence du bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii) et (iv).

*Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble de la Foire internationale représente une création majeure exprimant les principes et les idéaux du mouvement moderne tels qu'interprétés par le « modernisme brésilien » de Niemeyer mais intégrés avec succès dans le contexte du Proche-Orient arabe. L'échelle et la monumentalité de l'ensemble de la Foire internationale combiné à un projet de noyau urbain moderne pour Tripoli traduisent les ambitions en matière de nouvelle stratégie de développement pour le pays, de recherche de modernité, et d'une nouvelle identité des peuples nouvellement indépendants dans les États arabes.

L'ICOMOS observe que la conception initiale de la Foire internationale, que Niemeyer a imaginée comme la matrice de l'expansion de Tripoli en direction de la mer, n'a pas été acceptée par les autorités libanaises et n'a pas été mis en œuvre.

En conséquence, il n'a pas été possible de créer le souffle urbain prévu par la conception initiale pour animer l'ensemble de la Foire internationale, ce qui était une idée originale censée conférer un rôle prépondérant à cette Foire internationale, en orientant le développement futur de la Tripoli moderne.

Pour le bien proposé pour inscription, Niemeyer a utilisé un répertoire architectural qu'il avait développé ailleurs avec des résultats formels plus réussis. Dans le cas présent, des dessins techniques furent mis au point par des architectes et des ingénieurs libanais ; bien qu'ils aient été vérifiés par Niemeyer et son Bureau, l'architecte ne pouvait pas surveiller directement le travail, ne visitant le site qu'en 1966-1967.

L'ICOMOS considère donc que la Foire internationale Rachid Karamé-Tripoli, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation et, également, par comparaison avec d'autres ouvrages de Niemeyer, ne répond pas au critère (i).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysage ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription exprime le mouvement de modernisation qui se développa dans le Proche-Orient arabe après les années 1950. L'intégration effective des principes modernistes brésiliens de Niemeyer dans le contexte libanais reflète également un échange important dans les évolutions de l'architecture. La collaboration étroite entre Niemeyer et les ingénieurs libanais qui préparèrent la documentation technique et d'exécution et en supervisèrent la mise en œuvre illustre un échange remarquable de techniques au-delà des continents. Toute une génération d'architectes fut inspirée par l'œuvre de Niemeyer, qui se reflète dans leurs ouvrages au Liban et dans la région ; des ingénieurs et des entrepreneurs acquièrent une expérience précieuse dans la conception et l'exécution de structures ambitieuses en béton armé.

L'ICOMOS a demandé à l'État partie des informations complémentaires concernant les échanges entre Niemeyer et les ingénieurs et architectes libanais. Ces informations ont éclairé un peu plus cette collaboration entre Niemeyer et l'équipe locale d'architectes et d'ingénieurs. L'ICOMOS considère qu'il est indéniable que l'œuvre de Niemeyer a influencé les professionnels libanais et leurs travaux et, malgré la faiblesse de l'analyse comparative, le critère (ii) a été démontré.

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que la Foire internationale Rachid Karamé-Tripoli représente un concept innovant exceptionnel pour un ensemble d'exposition moderniste à grande échelle qui unifie le plan habituellement fragmenté du site de la Foire. Sur la base d'une unique structure principale abritant tous les pavillons, le bien proposé pour inscription parvient à la simplicité et à l'ordre dans sa composition. Ce nouveau concept architectural reflète puissamment l'aspiration du peuple libanais à participer au processus mondial de

modernisation par le biais d'un langage architectural convenant mieux au contexte du Proche-Orient arabe.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié étant donné que le concept proposé pour le plan du site de la Foire était novateur en réunissant, sous un vaste espace couvert, les pavillons d'exposition de tous les pays et en le complétant avec des éléments sculpturaux abritant des fonctions culturelles, éducatives et récréatives. La conception de la Foire internationale reflète de manière tangible les aspirations des peuples des nouveaux États indépendants émergents du Proche-Orient arabe à trouver leur voie vers la modernité grâce au développement sociétal et économique et aux principes d'égalité, de solidarité et d'élévation spirituelle.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (ii) et (iv), mais que le critère (i) n'a pas été démontré.

## **Intégrité et authenticité**

### **Intégrité**

L'intégrité de la Foire internationale Rachid Karamé-Tripoli repose sur le schéma général du site de la Foire, la zone elliptique réservée à sa construction, le caractère reconnaissable de la conception de Niemeyer pour l'organisation spatiale des structures principales et plus petites de la Foire internationale, le rythme et la dynamique monumentale offerte à cette composition par les différences de hauteur des passages et larges rampes, les formes architecturales générées par l'utilisation habile du béton armé nu et de sa texture.

Selon le dossier de proposition d'inscription, le bien proposé pour inscription englobe dans ses limites la totalité de la superficie du site de la Foire avec tous les bâtiments et structures conçus par Niemeyer et les attributs soutenant la justification de l'inscription proposée.

L'État partie explique clairement que, pendant la guerre de 1975-1990, la majeure partie des structures a souffert de dommages et de pillages, de négligence et d'absence d'entretien, conduisant à un état de conservation critique. Certaines interventions qui se produisirent après la guerre ont rendu possible la réutilisation de quelques parties de la Foire internationale mais ont également eu un impact négatif sur l'intégrité de la conception, comme la délimitation d'espaces avec des murs en béton sous la canopée. La rénovation du prototype de logement collectif, qui a radicalement altéré le tissu à tel point que la conception d'origine n'est plus lisible, a été particulièrement grave.

L'ICOMOS note que la conception architecturale et urbaine d'origine de Niemeyer a subi des modifications depuis sa création. Le plan urbain qui avait été envisagé pour la zone résidentielle en direction de la côte a été abandonné, l'orientation initiale de la grande canopée vers la mer a été modifiée, la forme elliptique finale du site de la Foire diffère

de la conception initiale, l'autoroute qui était censée être intégrée dans le site de la Foire a été construite suivant une tangente à ce site. D'autres changements et dégradations se sont produits, comme cela a été clairement expliqué dans le dossier de proposition d'inscription.

Toutefois, malgré les nombreuses pertes, modifications, et dégradations, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription et ses principaux attributs conservent leur intégrité fondamentale, bien qu'extrêmement vulnérable, et qu'un programme de conservation peut aider à la rétablir.

#### Authenticité

Selon le dossier de proposition d'inscription, les attributs soutenant l'authenticité du bien d'après la justification de l'inscription proposée comprennent son emplacement, qui a fait de la Foire internationale le point focal du nouvel aménagement urbain de Tripoli : la forme et la conception de l'organisation et des structures individuelles, qui ont été exécutées conformément à la conception de Niemeyer, avec une faible perte d'authenticité malgré les détériorations et quelques changements qui peuvent être éliminés, à l'exception de la transformation importante du prototype de logement collectif. Le béton armé a été habilement maîtrisé pour parvenir à une forme architecturale grâce à des structures et des coques complexes, ce qui est encore perceptible malgré les dégradations subies. En termes d'utilisation, le dossier de proposition d'inscription note que la Foire internationale n'a jamais été utilisée aux fins prévues et, de nos jours, il ne paraît pas faisable de restaurer cet ensemble pour y abriter cette seule fonction. En conséquence, de nouveaux usages compatibles devront être identifiés, en veillant à ce que la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien soit maintenue et que l'esprit de la conception originale soit respecté.

L'ICOMOS considère que, malgré les changements et dégradations subies, l'authenticité du bien proposé pour inscription a été démontrée. Toutefois, du fait de l'abandon du plan initialement proposé pour le développement urbain qui accompagnait la conception de son site, la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli ne saurait être considérée comme un exemple de projet urbain, car le développement ultérieur autour de la Foire internationale n'a pas été fondé sur un concept global associé à la Foire internationale. En raison de l'actuelle dégradation avancée des structures formant la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli, son authenticité est extrêmement vulnérable.

#### Délimitations

Le dossier de proposition d'inscription indique que la totalité de la zone elliptique de 72 ha du site de la Foire comprend le bien proposé pour inscription. Toutefois, il explique également que la loi N°274-10/03/2022, adoptée en mars 2022 par le parlement libanais, crée une « zone centrale » – un rectangle de 500x800 mètres englobant tous les bâtiments, structures, et agencements conçus par Niemeyer – et la partie de l'ellipse qui existe encore sert de « zone tampon ».

L'ICOMOS note que ces définitions peuvent prêter à confusion dans la mesure où leur formulation est semblable à celles utilisées dans le contexte du patrimoine mondial. Toutefois, l'ICOMOS considère que, aux fins de procurer un surcroît de protection à la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli, aucune zone tampon, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*, n'a été proposée. L'ICOMOS observe qu'il faudrait envisager de définir une zone tampon entourant la zone de forme ovale proposée pour inscription.

#### Évaluation de la justification de l'inscription proposée

En résumé, l'ICOMOS considère que la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli peut être considérée comme un exemple exceptionnel d'ensemble architectural spécialisé, reflétant l'adhésion à la modernité des nations indépendantes émergentes dans le monde arabe au cours de la période importante, bien que de courte durée, de la « Renaissance ». Le choix de Niemeyer pour ce projet illustre l'intention du Liban de prendre part au processus de modernisation plus large se produisant dans le monde au travers de réformes économiques et sociales inspirées des principes d'équité et attentives aux besoins éducatifs et sociaux. La dimension urbaine de la proposition initiale de Niemeyer pour ce projet n'a pas été retenue par les autorités libanaises et la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli est restée isolée de l'environnement qui s'est développé autour d'elle. Malgré des faiblesses dans l'analyse comparative, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription justifie d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii) et (iv). La Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli peut être considérée comme un exemple important d'échange culturel en termes de collaboration, en dépit de la distance entre Niemeyer et les professionnels libanais qui mettaient en œuvre sa conception architecturale, mais surtout en termes d'influence durable à laquelle ces professionnels furent exposés, grâce à ce projet de grande envergure. Le concept novateur de la Foire internationale, rassemblant sous une canopée unique les pavillons d'exposition de tous les États et complétant cette conception unitaire par des fonctions culturelles et récréatives abritées dans des bâtiments reliés par des chemins, des places et des bassins, est un exemple remarquable d'ensemble de foire reflétant les ambitions d'un Liban indépendant et une période de renaissance qui se manifestèrent dans l'ensemble de la région arabe et des nations émergentes indépendantes. L'intégrité et l'authenticité des attributs soutenant la justification de l'inscription proposée sont extrêmement vulnérables du fait de la dégradation avancée et de la faiblesse interne de plusieurs structures, ainsi que de l'abandon, des dispositions de planification incohérentes, et de l'absence de perspective globale pour la réutilisation et la réhabilitation à venir du bien proposé pour inscription. Les délimitations du bien proposé pour inscription, couvrant la totalité du site de la Foire de forme ovale, peuvent être considérées comme appropriées ; par ailleurs, il est indispensable de mener une réflexion sur la

nécessité d'une zone tampon pour le bien proposé pour inscription.

---

#### 4 Mesures de conservation et suivi

##### Documentation

La documentation concernant le bien proposé pour inscription consiste essentiellement en du matériel d'archive qui a été produit au cours du projet et de sa mise en œuvre. Aucune étude systématique, géométrique et technique, et aucune documentation sur les structures telles que construites n'ont été préparées jusqu'à présent et une évaluation détaillée de son état de conservation n'est pas non plus disponible.

Il serait primordial qu'un programme pour réaliser de telles études et évaluations sur les constructions soit élaboré, financé et mis en œuvre pour servir de base à la conservation et à la poursuite de la recherche.

Les archives conservant des documents sur le bien proposé pour inscription se trouvent en plusieurs endroits : au centre arabe de l'Architecture, dans les archives de l'administration de la Foire, à l'université Rice à Houston (Texas, USA), où un fonds d'archives sur Niemeyer à Tripoli est préservé, à la Fondation Oscar Niemeyer, Rio de Janeiro (Brésil), dans les archives privées d'entrepreneurs et d'ingénieurs ayant travaillé sur le projet et chez des collectionneurs.

Une contribution importante à la connaissance et à la conservation de l'ensemble de la Foire internationale consisterait à financer un projet de numérisation et à préserver la documentation numérique dans les diverses archives accessibles au public, afin de promouvoir la recherche et d'assurer que la documentation du projet initial ne soit pas perdue du fait de catastrophes ou d'accidents.

##### Mesures de conservation

Depuis les années 1990, des mesures visant à rétablir le bien proposé pour inscription ont été inexistantes, ou inégales et occasionnelles, en traitant de façon désordonnée les structures individuelles ou des portions d'entre elles. Certaines interventions (par ex. sur le prototype de logement collectif) ont également eu de graves impacts négatifs sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée. Récemment, la réutilisation adaptative de la maison d'hôtes a procuré un nouvel usage à cette structure, tout en sauvegardant la conception d'origine. Afin de rétablir progressivement le fonctionnement de l'ensemble, les autorités ont décidé de créer un « Centre des connaissances et de l'innovation » (CCI) sur une zone (7,5 ha) à l'ouest de la grande canopée, comprenant les bâtiments de l'administration et des services de Niemeyer. En 2019, un concours international a été organisé pour choisir la meilleure solution pour le projet. Le cahier des charges soulignait qu'il était nécessaire que la proposition de concept urbain et architectural assure la conservation de la construction de

l'ensemble de la Foire internationale et de sa conception afin de ne pas compromettre les chances de cet ensemble d'être proposé avec succès pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Un jury international a sélectionné un projet qui proposait des solutions architecturales souterraines et prenait en compte le schéma de l'ensemble de la Foire internationale.

L'approbation de la loi N°274-10/03/2022 sur la réorganisation de la Foire internationale Rachid Karameh en mars 2022 a fixé le cadre pour la protection et la conservation du bien proposé pour inscription ; un plan de gestion de la conservation (PGC) est en cours de préparation et devrait être achevé fin 2022. L'analyse structurelle du théâtre de plein air et de la grande arche doit être effectuée en 2022.

Les observations de la mission d'évaluation technique révèlent qu'aucune mesure de conservation active n'est en cours de mise en œuvre. La seule action relative à la conservation est la préparation du PGC. L'ICOMOS considère qu'il est très important de finaliser le PGC pour assurer que les priorités de la conservation soient déterminées avant toute intervention sur l'ensemble de la Foire internationale. Toutefois, un programme de stabilisation d'urgence devrait être élaboré et mis en œuvre de toute urgence, afin de sauver les structures les plus menacées.

L'ICOMOS considère que le PGC devrait parvenir à une évaluation détaillée de l'état de conservation de tous les bâtiments, structures et aménagements du bien proposé pour inscription et devrait définir une politique et des orientations pour guider de manière cohérente la conservation, la réhabilitation, et la réutilisation adaptative des bâtiments en respectant les principaux attributs du bien proposé pour inscription et la manière dont chaque attribut contribue à transmettre la valeur universelle exceptionnelle proposée.

##### Suivi

Le suivi n'est pas traité dans le dossier de proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère qu'un programme de suivi doit être élaboré à la suite de l'exécution d'une mission de suivi réactif conjointe ICOMOS/CPM, ainsi qu'un programme de mesures correctives pour atteindre un État de conservation souhaité pour le bien proposé pour inscription si le Comité du patrimoine mondial décidait d'inscrire la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli sur la Liste du patrimoine mondial et, simultanément, sur la Liste du patrimoine mondial en péril comme proposé par l'État partie.

---

L'ICOMOS considère qu'une étude exhaustive, géométrique, architecturale et structurelle, de toutes les structures de Niemeyer est urgente en vue de constituer une base actualisée solide pour tout programme de conservation et pour la stabilisation d'urgence. Des mesures de stabilisation urgentes sont également nécessaires pour éviter d'autres effondrements et la perte

de tissu authentique sur plusieurs structures. Le PGC devrait être achevé en extrême urgence : ce plan devrait comprendre une évaluation détaillée de l'état de conservation de tous les bâtiments et définir des orientations pour guider de manière cohérente la conservation, la réhabilitation et la réutilisation adaptative des divers bâtiments et structures, dans le respect des attributs transmettant la justification de l'inscription proposée. Une documentation soigneusement établie des espaces verts et des chemins est également recommandée. L'ICOMOS considère également que, avant que ne soit définie une vision globale pour l'avenir de la Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli sur la base de sa valeur universelle exceptionnelle proposée, tout projet ne portant que sur des parties du bien proposé pour inscription devrait être évité. À cet égard, l'arrêt du projet CCI en raison de la crise économique du pays offre l'occasion d'estimer les impacts potentiels de cette proposition sur les attributs et les valeurs du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable qu'un système de suivi soit développé sur la base des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée, de l'État de conservation souhaité et de mesures correctives pour le bien, et qu'il soit conçu de manière à faciliter l'intégration de ses résultats dans le questionnaire du Rapport périodique.

## 5 Protection et gestion

### Protection juridique

La Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli est un établissement public relevant de l'autorité du ministère de l'Économie ; elle fut créée par le décret-loi 4027 publié le 4 mai 1960 ; le terrain sur lequel elle a été construite a été complètement exproprié en 1961 pour devenir un bien public. La loi N° 274-10/03/2022, adoptée en mars 2022, sur la réorganisation de la Foire internationale Rachid Karamah instaure des mécanismes de protection pour le bien proposé pour inscription. Tous les bâtiments et éléments conçus par Oscar Niemeyer sont contenus dans une « zone centrale » rectangulaire. Dans cette zone, de nouvelles constructions sont interdites et tous travaux de réhabilitation, de conservation, ou à l'intérieur des bâtiments sont soumis à l'approbation du ministère de la Culture.

Deux plans directeurs différents et non coordonnés entre eux – l'un pour Tripoli et l'autre pour El-Mina – s'appliquent au site de la Foire, qui est scindé en deux parties. De plus, selon le dossier de proposition d'inscription, ces documents sont de simples plans d'occupation des sols. La réglementation et les dispositions d'occupation des sols pour cette zone de la Foire internationale et de ses environs diffèrent d'un plan à l'autre. Le plan d'El-Mina interdit la fragmentation et de nouvelles constructions et exige un rétablissement s'inspirant de la qualité des espaces et des bâtiments de la Foire internationale. Pour sa part, le plan de Tripoli autorise de nouvelles constructions sur le site de

la Foire, dès lors qu'un plan volumétrique est préparé et approuvé par le Conseil supérieur de l'Urbanisme. La nouvelle loi N°274-10/03/2022 expose la base juridique pour la révision de ces deux plans visant à les rendre cohérents avec les dispositions de la loi.

Alors que l'ICOMOS note que la législation actuelle couvrant le bien proposé pour inscription envisage des mécanismes de protection ciblant les attributs du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS considère qu'il serait extrêmement important que le site de la Foire et les bâtiments qu'il contient soient déclarés en tant que patrimoine culturel conformément à la législation dans ce domaine applicable dans le pays.

L'ICOMOS note également que la révision des plans directeurs d'El-Mina et de Tripoli est tout aussi importante pour assurer que l'environnement du bien proposé pour inscription est planifié d'une manière qui n'affecte pas négativement le bien proposé pour inscription. À cet égard, l'incorporation de mécanismes d'évaluation d'impact sur le patrimoine dans le processus de planification serait essentielle pour garantir que les prévisions des plans sont cohérentes avec la protection de la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien. De la même façon, une évaluation des impacts éventuels du projet de Centre des connaissances et de l'innovation (CCI) sur la valeur universelle exceptionnelle proposée serait utile, étant donné que, pour le moment, ce projet ne peut pas être mis en œuvre en raison de la crise actuelle. De cette manière, tout impact potentiellement négatif pourrait être traité avant sa mise en œuvre.

### Système de gestion

La Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli est gérée par un Conseil d'administration qui est nommé par le gouvernement libanais.

La loi N°274-10/03/2022 régleme toute les activités de la Foire internationale et définit la mission, le statut juridique de la Foire internationale, le mandat du Conseil d'administration et de son président. D'autres réglementations sont envisagées pour mettre pleinement en œuvre les dispositions de la loi.

Un plan de gestion de la conservation (PGC) est en cours d'élaboration, son lancement étant assuré par le Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth et son financement par la Fondation Getty. Le PGC a pour but de créer un cadre pour une politique générale de conservation et de développement du bien proposé pour inscription avant que toute intervention ne soit entreprise.

L'ICOMOS note que le cadre juridique pour assurer la gestion du bien proposé pour inscription conformément aux exigences de la Convention du patrimoine mondial et des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* est très récent ; au moment où la mission a été effectuée, il n'existait pas d'entité responsable de la conservation et de la gestion de la Foire internationale. Son administration entretient essentiellement le bien et assure qu'un accès sécurisé est

fourni aux visiteurs occasionnels et facilite l'organisation d'événements ponctuels qui ont lieu dans certains bâtiments.

L'ICOMOS observe que le manque de ressources financières, la grave crise actuelle, financière et économique, dans le pays le caractère marginal prolongé de l'ensemble de la Foire internationale, et ses conditions de conservation critiques sont des circonstances qui rendent le bien proposé pour inscription hautement vulnérable. L'État partie a ouvert la voie d'un rétablissement complet pour la Foire internationale, toutefois l'étendue de l'entreprise est immense et nécessite un soutien urgent pour assurer la conservation des bâtiments de la Foire internationale.

L'ICOMOS considère également qu'un comité de gestion devrait être créé, ne se limitant pas aux représentants de l'administration de la Foire internationale et de son organe décisionnel, et inclure la Direction générale des Antiquités, des représentants des municipalités d'El-Mina et de Tripoli, des représentants de la société civile se consacrant à la protection du patrimoine culturel et des universitaires et experts dans le domaine de la conservation du patrimoine. Des stratégies proactives pour attirer des financements seraient également nécessaires.

L'ICOMOS considère également que le PGC devrait traiter de la gestion des visiteurs ainsi que de stratégies pour intégrer les habitants des villes dans l'œuvre de sauvegarde du bien proposé pour inscription afin d'assurer que le processus de rétablissement est participatif et peut aussi conduire à une prise de conscience accrue de l'importance de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli.

#### **Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription**

En résumé, l'ICOMOS observe que le bien proposé pour inscription est uniquement couvert par les dispositions de la loi N°274-10/03/2022 sur la réorganisation de la Foire internationale Rachid Karameh, mais n'est pas désigné comme patrimoine culturel au titre de la loi nationale relative à ce domaine. L'ICOMOS considère qu'une telle désignation renforcerait de manière significative le statut de protection du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère également qu'il est nécessaire d'harmoniser les dispositions de planification de Tripoli et d'El-Mina et d'élaborer des plans d'occupation des sols détaillés et des orientations pour assurer que le bien proposé pour inscription et son environnement immédiat soient planifiés de manière cohérente avec l'objectif de protéger sa valeur universelle exceptionnelle proposée. La Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli bénéficierait de l'élaboration d'une vision pour l'ensemble de la zone avant que ne soient prises des initiatives partielles, comme celle du CCI. Étant donné que le projet est en suspens, une évaluation des impacts négatifs potentiels sur le bien proposé pour inscription permettrait d'identifier des options et mesures d'atténuation pour empêcher que des attributs soutenant la valeur universelle exceptionnelle proposée ne soient menacés. S'agissant

de la gestion, l'ICOMOS note que l'administration actuelle du bien proposé pour inscription fournit l'entretien de base, mais qu'il n'existe pas encore d'entité responsable de la conservation des structures de la Foire internationale. Un Conseil d'administration a été instauré par la loi N°274-10/03/2022 ; toutefois, un comité de gestion devrait être créé et devrait également inclure des représentants d'institutions chargées de la protection du patrimoine, d'organisations professionnelles, d'institutions universitaires et de la société civile. Le PGC qui est en cours de développement, devrait, de l'avis de l'ICOMOS, traiter également de la gestion des visiteurs comme des stratégies visant à faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli.

## **6 Menaces affectant le bien proposé pour inscription**

L'État partie a défini les menaces suivantes pour justifier la demande d'une inscription en urgence :

- La majeure partie des constructions et des structures de Niemeyer est dans un état de conservation critique et nécessite des mesures de conservation urgentes.
- Le Liban est confronté à une crise financière et économique sans précédent qui empêche le gouvernement libanais de faire les investissements publics nécessaires pour mettre en œuvre un programme de conservation de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli.
- La marginalisation prolongée de la Foire internationale combinée à la crise mentionnée ci-dessus rend le bien proposé pour inscription particulièrement vulnérable à des aménagements potentiels inappropriés, malgré les efforts déployés par la société civile au cours des dernières années pour préserver le bien proposé pour inscription et la récente adoption de la loi sur la réorganisation de la Foire internationale Rachid Karameh.
- Le soutien de la communauté internationale est nécessaire de toute urgence pour définir des critères pour la revitalisation durable et compatible de la Foire internationale et les limites d'un changement acceptable ; la prise de conscience internationale de l'importance exceptionnelle de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli pourrait également favoriser les investissements.

Sur la base de l'analyse du dossier de proposition d'inscription, des conclusions de la mission d'évaluation technique, et des informations complémentaires fournies par l'État partie sur cette question, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est menacé de dangers graves et précis comme énoncé à l'article 11, paragraphe 4, de la Convention du patrimoine mondial, ainsi qu'à des périls prouvés et potentiels tels qu'énoncés au paragraphe 179 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

## 7 Conclusion

En réponse aux conditions d'une proposition d'inscription devant être traitée en urgence telles que définies dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, paragraphes 161 et 162, l'ICOMOS a examiné si :

- le bien est en péril du fait d'avoir subi des dommages ou d'être confronté à des dangers sérieux et précis, dus à des phénomènes naturels ou des activités humaines, et serait confronté à une situation d'urgence ;
- une décision immédiate du Comité est nécessaire pour assurer sa sauvegarde ;
- le bien est susceptible de justifier incontestablement une valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que toutes les conditions mentionnées ci-dessus s'appliquent à la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (ii) et (iv) mais pas au critère (i). Le bien proposé pour inscription subit une détérioration structurelle avancée affectant la plupart des constructions avec, pour effet, la corrosion des renforts en acier, la dégradation du béton (carbonatation, écaillage, formation de cloques). Le béton armé a été un facteur clé pour concevoir et réaliser le principal élément caractérisant la Foire internationale, la grande canopée, les structures sculpturales et l'aménagement global du site de la Foire. En conséquence, l'intégrité et l'authenticité du bien proposé pour inscription sont extrêmement vulnérables ; des attributs essentiels transmettant la valeur universelle exceptionnelle proposée sont menacés et ont un besoin impératif de mesures de stabilisation d'urgence. De plus, l'absence de politique urbaine cohérente pour guider le développement de la Foire internationale et de ses environs –les plans directeurs de Tripoli et d'El-Mina prévoient en effet une occupation des sols et une réglementation différente pour cette zone - constitue une autre menace pour le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note également que l'ensemble du budget pour la réhabilitation de la Foire internationale dépasse largement les capacités actuelles des dépenses publiques compte-tenu la situation financière actuelle du pays.

L'ICOMOS recommande que la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli, Liban, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et, en même temps, sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cela permettrait d'assurer que les attributs du bien ne soient pas affectés par la détérioration structurelle, le manque d'entretien, l'absence de vision pour son avenir basée sur sa valeur universelle exceptionnelle proposée, l'absence de politique cohérente pour sa réutilisation et sa réhabilitation conformes à son importance culturelle et d'assurer qu'une réglementation de planification

appropriée soit élaborée, que des ressources soient mobilisées pour traiter les défis de la conservation et que des régimes de protection, de conservation, de gestion, et de suivi pour le bien soient finalisés et mis en œuvre.

L'ICOMOS considère que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril devrait être l'occasion d'attirer l'attention et le soutien de la communauté internationale pour la protection et la conservation du bien.

---

L'ICOMOS considère que les périls auxquels le bien est confronté constituent une situation d'urgence pour laquelle une décision du Comité est nécessaire en vue de sa sauvegarde, et que la valeur universelle exceptionnelle du bien a été démontrée sur la base des critères (ii) et (iv).

---

## 8 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli, Liban, soit inscrite en urgence sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)** et en même temps sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'ICOMOS recommande qu'une mission de suivi réactif conjointe ICOMOS/CPM soit invitée sur le bien pour établir un État de conservation souhaité et un programme de mesures correctives afin de retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

### Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

#### Brève synthèse

La Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli a été construite à Tripoli, la deuxième plus grande ville du Liban et la capitale du Gouvernorat du Liban-Nord, et a été conçue par Oscar Niemeyer de 1962 à 1967, puis construite jusqu'en 1975. La principale construction de la Foire internationale consiste en un immense espace d'exposition, oblong et couvert, la grande canopée sous laquelle les pavillons d'exposition de plusieurs pays pouvaient être librement installés. L'entrée de la Foire internationale commence à l'extrémité sud de la grande canopée : une large rampe conduit à un portique surélevé depuis lequel les visiteurs peuvent découvrir la composition dans toute son ampleur. Une série d'installations éducatives, récréatives et culturelles ont été intégrées dans un « jardin tropical brésilien » et sont reliées par des bassins et des passages piétonniers. Dans la partie nord, une rampe cérémonielle mène à un amphithéâtre extérieur, surmonté par un arc monumental formant une passerelle symbolique vers la modernité et un élément phare de la ville de Tripoli.

L'utilisation d'éléments traditionnels d'architecture locale avait pour but d'exprimer les aspirations des peuples arabes nouvellement indépendants à prendre part au processus universel de la modernisation. Par son échelle,

ses solutions structurales audacieuses, son expression architecturale, ses vastes espaces et jardins publics modernistes, ses références aux bâtiments ayant une identité postindépendance, et malgré la détérioration de la plupart de ses structures et l'intégrité en péril de plusieurs de ses éléments en raison du vieillissement du béton, la Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli est une des œuvres les plus représentatives de l'architecture moderne du XXe siècle dans les États arabes.

**Critère (ii) :** La Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli exprime d'une manière exceptionnelle l'intégration réussie de concepts brésiliens modernistes dans le Proche-Orient arabe à Tripoli et est un exemple frappant d'échange culturel dans le domaine de l'architecture. La collaboration entre Oscar Niemeyer, l'architecte de cet ensemble, et les ingénieurs et entrepreneurs libanais leur a donné une expérience précieuse des structures en béton armé, complexes et à grande échelle, et des coques en béton, tandis qu'une nouvelle génération d'architectes libanais était inspirée par le « modernisme brésilien » de Niemeyer, qui se reflète dans plusieurs de leurs œuvres, que ce soit au Liban ou dans le Proche-Orient arabe.

**Critère (iv) :** Le projet monumental de la Foire internationale d'Oscar Niemeyer à Tripoli est un exemple exceptionnel de foires mondiales qui sont apparues dans les pays arabes nouvellement indépendants pour exprimer une fierté nationale et prendre part au processus universel de modernisation. Il représente un modèle architectural remarquable d'un ensemble d'exposition, moderniste et à grande échelle, qui définit une typologie architecturale caractérisée par la simplicité et la discipline où une vaste structure principale unique accueille des pavillons ; une série de structures plus petites répondent, quant à elles, à des fins de réforme sociale et d'éducation.

#### Intégrité

La Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli couvre une zone elliptique correspondant aux limites du site de la foire tel qu'il a été construit et contient toutes les constructions conçues par Niemeyer. La quasi-totalité des bâtiments et structures a été préservée conformément à la conception originale de Niemeyer mais se trouve dans un état d'abandon, tandis que l'extérieur et les zones paysagères ont été entretenus. Malgré la perte de finitions intérieures, d'installations, de vitrages, de portes et d'équipements en raison de la guerre, les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ont conservé une intégrité suffisante. Certaines interventions sur la grande canopée dictées par des utilisations modernes sont réversibles ; la transformation du prototype de logement collectif de Niemeyer a gravement affecté sa qualité architecturale et effacé les traces du concept original, mais des tentatives ont été faites pour restaurer la structure dans ses conditions d'origine. Toutefois, l'intégrité du bien est extrêmement vulnérable, la principale menace étant l'état de conservation précaire de la majorité des constructions, qui sont confrontées à de graves problèmes de

stabilisation en raison de la corrosion intense de l'acier et du vieillissement du béton.

#### Authenticité

Le schéma et presque toutes les constructions de la Foire internationale Rachid Karamah-Tripoli ont été préservés conformément à la conception de Niemeyer. Dans la majeure partie des constructions de l'ensemble, la structure définit leur forme et leur volume et celle-ci est fièrement exposée au public. Les principales structures originales de l'ensemble de la Foire internationale, dont la majorité est faite dans des matériaux authentiques, reflètent d'une manière crédible leur période de construction et la qualité de leur exécution. Malgré la perte de finitions intérieures, d'installations et d'équipements, la transformation du prototype de logement collectif en hôtel, et les interventions dans la partie sud de la grande canopée, les attributs ayant subsisté transmettent d'une manière crédible la valeur universelle exceptionnelle au travers du schéma global, du concept des structures, de leur conception sculpturale, et des matériaux de construction. Les bassins réfléchissants et les éléments paysagers en dur qui entourent les constructions sont préservés conformément à la conception de Niemeyer, les jardins tropicaux sont toujours présents et conservent leur « esprit brésilien ». L'ensemble de la Foire internationale de Tripoli témoigne encore d'une ère de modernisation et de libéralisation sociale au Liban et dans le Proche-Orient arabe.

#### Éléments requis en matière de protection et de gestion

La loi N°274-10/03/2022 sur la réorganisation de la Foire internationale Rachid Karamah est le principal instrument juridique qui couvre le bien et contient des mécanismes de protection de base. La loi définit des mécanismes de protection différenciés pour l'aire rectangulaire (800x500 mètres) comprenant toutes les structures conçues par Niemeyer et la partie encore existante de la zone de forme ovale. La plupart des constructions sur le site de la foire nécessitent des mesures immédiates de stabilisation, d'entretien et de réparation de structures afin de préserver leur intégrité ; le plan de gestion de la conservation, qui est en cours d'élaboration pour l'ensemble du bien, doit être finalisé en urgence pour garantir la conservation de ses valeurs culturelles et historiques dans tout processus futurs de développement.

La conservation à long terme de la valeur universelle exceptionnelle du bien bénéficierait de la reconnaissance de sa valeur culturelle dans le cadre de la législation nationale sur la protection du patrimoine, au-delà de la loi spéciale de 2022. Une structure de gestion inclusive impliquant les autorités en charge de la protection du patrimoine, des professionnels et organisations universitaires, ainsi que des représentants de la société civile peut garantir une vision partagée de l'avenir du bien et de sa protection à long terme. L'application systématique d'une approche d'évaluation d'impact sur le patrimoine et de mécanismes associés fournit un cadre pour assurer une conservation, réhabilitation et

réutilisation compatibles de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli.

#### Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants de manière urgente :

- a) fournir les coordonnées exactes des délimitations du bien,
- b) examiner, avec l'aide de la mission de suivi réactif conjointe ICOMOS/CPM, la création d'une zone tampon conformément aux paragraphes 103 à 105 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* pour assurer un niveau de protection supplémentaire au bien,
- c) élaborer des orientations détaillées concernant l'occupation des sols et le zonage de l'environnement immédiat de la Foire internationale Rachid Karameh-Tripoli et de la portion de la zone ovale qui se trouve au sein du bien mais l'extérieur de la « zone centrale » pertinente au niveau national,
- d) créer une structure de gestion pour le bien, qui compte également parmi ses membres des représentants d'institutions chargées de la protection du patrimoine culturel, de professionnels, d'organisations universitaires et de la société civile,
- e) effectuer une étude géométrique et architecturale et une évaluation détaillée de l'état de conservation des structures de Niemeyer en tant que base de connaissances pour les mesures de stabilisation d'urgence, les interventions de conservation et de réhabilitation structurelles,
- f) envisager un projet numérique de documentation conservée dans les différentes archives accessibles au public, afin de promouvoir la recherche et assurer que la documentation du projet original ne soit pas perdue en raison de catastrophes ou d'accidents,
- g) informer le Centre du patrimoine mondial de l'intention d'entreprendre ou d'autoriser tous projets majeurs qui pourraient affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*,
- h) élaborer et mettre en œuvre une évaluation d'impact sur le patrimoine pour toutes propositions de projets susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du bien (y compris le projet de « Centre des

connaissances et d'innovation » (CCI)) et pour la révision des plans directeurs d'El-Mina et de Tripoli,

- i) soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici au 1er février 2024, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 46e session ;

